

Les Amis du Musée de la Faïence

Bulletin d'information de l'Association

N° 7 - Août 1997

Nous nous sommes retrouvés au Musée le 11 avril 1997 pour l'émaillage de l'exposition «René Quillivic céramiste, Claudine Béréchel, René Quillivic fils».

Parmi les pièces exposées, vous avez remarqué ses faïences, ses grès et ses bronzes inédits. Pour certains objets il s'agissait de leur «première sortie» depuis 1906.

Cette exposition vivante et colorée est rehaussée par la «Gourmande» en grès blanc, tirée à 100 exemplaires, précédé d'un tirage de 25 pièces portant le cachet bardique de Quillivic, numérotées en chiffres romains.

Comme nous vous l'avons annoncé en février 1997, nous avons commencé la vente des créations d'Alexander Goudie, le «Marin» et la «Bigoudène en prière». Cette dernière existe en couleur et en blanc. Elles préfigurent l'exposition de 1998 qui sera consacrée à l'oeuvre céramique d'Alexander Goudie, qui sera notre invité à l'Assemblée Générale du 14 août 1997. Nous espérons que les amateurs et collectionneurs, à jour de cotisation, viendront nombreux à la bourse d'échange qui leur est réservée de 15 h à 18 h ce même jour.

A l'occasion de l'assemblée, Christian de la Hubaudière nous présentera ses dernières découvertes.

Cotisations : elles sont appelées à terme échu, à leur date anniversaire. Leur montant est affecté au fonctionnement de l'association. Nous remercions tous les Amis du Musée qui nous apportent un soutien précieux sans lequel nous ne pourrions poursuivre nos objectifs. Nous souhaitons, grâce à votre aide, accueillir de nouveaux membres (bulletin d'adhésion joint).

Nos partenaires, Crédit Agricole du Finistère, Groupe Casino, Eurodif, Générali France, Jean d'Ergué, Tallec, Safom et Verlingue Assurance, par leur participation nous permettent de développer l'expression du Musée et d'animer l'Association, vitrine de toute une région depuis trois siècles.

Merci à tous les amoureux du Quimper.

Nous vous informons que le Musée organise des stages d'initiation au décor sur faïence. La salle de stage est désormais équipée et peut accueillir 10 stagiaires par session.

Projets :

Exposition thématique 1999 : La plus belle pièce de ma collection. Chacun sera mis à contribution. Il sera demandé aux collectionneurs de nous confier la faïence qu'il considère comme le joyau de son patrimoine.

Exposition thématique 2000 : Les faïences de Quimper au XVIIIème et au début du XIXème siècle.

Association des Amis du Musée de la Faïence
14, rue Jean-Baptiste Bousquet 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 12 72 Fax 02 98 52 05 87

Bel Delecourt - Artiste céramiste

Membre associé de la Société Nationale des Beaux-Arts Exposante au Salon des Artistes décorateurs - Grand Palais Paris

Je ne suis pas bretonne, mais le suis devenue, originaire de l'Est de la France (lorraine pur sang).

Je croyais, lorsque la vie m'a parachutée brutalement en 1939 à Quimper, arriver au bout du monde.

J'ai été d'abord éblouie par la beauté de Quimper, ses passerelles fleuries, l'Odet frôlant les maisons. Arrivée un dimanche, j'ai admiré l'élégance des paroissiennes, des jeunes paysannes fières de leur costume. Le temps était doux, la cathédrale superbe. J'étais heureuse. J'allais vivre dans une ville d'art à l'échelle humaine, à deux pas de l'océan.

Ce que je ne savais pas, c'est qu'ayant fait des études supérieures de commerce et de droit, j'allais faire, quelques années plus tard, un métier d'art, de lignée d'artiste. Je ne me connaissais pas. L'art me passionnait, mais mon frère aîné était si talentueux. Je n'avais jamais osé tenir un crayon. Il faut dire que je n'ai pas été encouragée. Il me fallait faire des études dites «sérieuses».

J'ai visité les faièneries. Ce fut le coup de foudre. Je me souviens d'une oeuvre de la fille de Mathurin Meheut - Tristan et Iseult - Cette pièce à l'état brut fut une révélation.

J'ai demandé un peu de terre, j'ai fait des essais de modelage à la maison. Un jour le Docteur Tuset, très artiste, voyant quelques unes de mes pièces à la sortie du four, m'a fait passer un message pour m'encourager.

Et voici, en juin 1945, entrée à la faiènerie en dilettante, grâce à la direction de HB (M. Clément), j'y suis restée 30 années comme artiste libre.

J'ai suivi les cours du soir des Beaux-Arts. J'ai beaucoup appris, surtout avec Jos Kervella, brillant artiste, et j'ai fait un merveilleux métier.

Qui a-t-il de plus beau au monde que de vivre de ses créations. C'est la liberté complète au gré de sa fantaisie. Il n'y a plus d'heure, le temps est suspendu. De la terre surgissent des korrigans malicieux, une noce bretonne, des personnages aux robes somptueuses, une maman et son bébé (pour la firme Nestlé), une vierge tendant Jésus, des crèches, des paysans bretons au marché, des gitans etc... des grands panneaux muraux (clinique Saint-Louis de Brest, lycée de Morlaix, fresques de l'Hôpital Américain de Cannes etc. etc...)

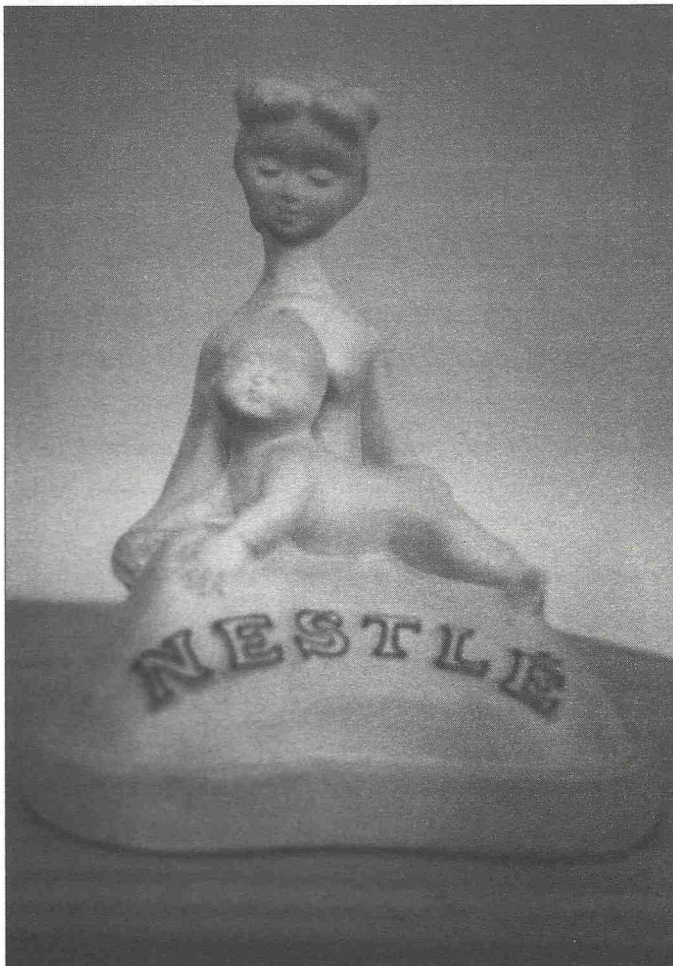
Comme il fallait la consécration de Paris, j'ai eu la joie d'être agréée au Salon des Artistes Décorateurs au Grand Palais en 1953.

A Quimper j'ai eu cette chance de travailler auprès de Léonardi, Jacques Marie, Le Corre, Renault, des Taburet.

Tant que je vivrai, j'aurai le bonheur d'associer les couleurs (aquarelles, dessins, gravures). Créer, avec mon plus profond respect, je dirai «c'est jouer au Bon Dieu».

Merci aux Faièneries HB
Merci à Quimper
Merci à cette magnifique Bretagne.

Bel Delecourt
Juillet 1997





La Manufacture de Faïence de Quimper

1690 - 1794

Par R.F. Le Men

Suite de l'ouvrage de Le Men.

Pierre-Clément Caussy **(1749 - 1782)**

Il était fils de Pierre-Paul Caussy et de demoiselle Françoise Lamaury, propriétaires et faisant valoir une manufacture royale de faïence à Rouen, faubourg et paroisse de Saint-Sever (26). Certes, en choisissant Pierre Caussy pour lui succéder dans la direction de son usine, on peut dire que Pierre Bousquet avait eu la main heureuse. En effet, pendant les trente-trois ans qu'il fut à la tête de cet établissement, il se montra constamment industriel aussi actif qu'administrateur intelligent.

Son premier soin fut de faire aux bâtiments de sa manufacture d'importantes réparations. Il fit construire, outre des fours à calciner, des fours à faïence, dont nous trouvons la description suivante dans un procès-verbal d'expert rédigé au mois d'avril 1760 :

«Et avenu ce jour quinzième avril mille sept cents soixante, nous susdits experts, nous sommes rendus à la susdite manufacture où nous avons constitué notre commission en présence de Monsieur le procureur fiscal et sur la démonstration dudit sieur Caussy; et commençants par les fourneaux construits et voutés en brique dans la susdite maison, disons que le dessous des fournaux a de longueur vingt pieds et demi, de largeur neuf pied trois pouces, et de hauteur sous clef de voute dix, six pieds trois pouces; que le corps du fourneau a de profondeur dix pieds, de largeur neuf pieds six pouces, et sous clef de voute dix pieds; que la voute de reverber eu de couronnement a de longueur ou profondeur dix pieds, de largeur neuf pieds six pouces, et de hauteur sous clef de voute quatre pieds et demi; le tout prisé, compris fosse au-dessus de la voute de reverber, maçonages en pierres et briques, ouvertures voutées et soupiraux en face desdits fourneaux, la somme de treize cents quatre vingt seize livres.»

«Nous avons ensuite passés dans la vieille maison à four, et y avons vu des fours et fourneaux faits à neuf, et construits en brique; le four de dessous a quatorze pieds de profondeur, sur sept pieds de large, et six pieds de hauteur sous clef de voute; le corps du fourneau a sept pieds et demi en quarré, sur huit pieds et demi sous clef de voute, et le fourneau de reverber a, sous clef de voute, trois pieds et demi de hauteur, et sept pieds et demi en quarré; le tout prisé valoir pour fourniture et façon, la somme de six cents cinquante et six livres.»

«La platte-forme de pierres de taille, faitte à neuf, avis du corps du fourneau prisés trente et quatre livres.»

«Les fourneaux à calciner situés joignants et au nord des précédents fours, prisés valoir au total avec leurs soupiraux et autres élègements, mesmes caisses de brique au-dessus, la somme de trois cents livres.»

«Les cinq caisses en bois placées au-dessus desdits fourneaux à calciner prisés valoir cent huit livres (27).»

Il y avait à peine dix ans que Caussy gérait son usine avec un succès toujours croissant lorsqu'il perdit sa femme le 13 juillet 1759. Cette perte le mit dans un grand embarras. De ce mariage étaient issues deux filles, Marie-Perrine-Elisabeth-Françoise, âgée de huit ans, et Marie-Antoinette, âgée de treize mois (28), qui héritaient naturellement des droits de leur mère dans la fabrique de faïence. D'un autre côté sa mère qui aidait son père alors âgé de soixante dix ans et infirme (29), dans la direction de la manufacture de Rouen, mourut presque en même temps que sa femme. Il se trouvait donc ainsi dans la nécessité d'opter entre la manufacture de son père, qui lui appartenait déjà, et la fabrique de faïence de Quimper, dont il était propriétaire pour un quart. Son hésitation ne fut pas de longue durée. Il opta pour la manufacture de Quimper. Après de longues démarches, il fut autorisé à la mettre en vente en la juridiction du prieuré de Locmaria, et le 18 juillet 1760, elle lui fut adjugée pour la somme de 30.000 livres, et à la charge de payer au sieur Jean-Marie Bellevaux son beau-frère, une rente foncière de sept cent une livre cinq sols (30).

L'avis qui fut affiché à l'occasion de cette vente dans un certain nombre de ville du royaume nous fait connaître la situation dans laquelle se trouvait alors cette usine, et les divers genres de travaux que l'on y exécutait. En voici le texte :

«La manufacture de Locmaria par la nature de ses bâtiments immenses, la grandeur de ses fourneaux, au nombre de deux, et un troisième commencé, construits dans le goût des fourneaux du Languedoc et de Provence, est une des plus considérables manufacture du royaume. Elle occupe plus de soixante ouvriers habituellement; on y travaille dans les genres de Rouen, Nevers et d'autres fabriques. L'on y fait aussi de la poterie fine, et des pipes à fumer de diverses espèces; enfin l'on trouve, dans cette manufacture réunis presque tous les genres qui peuvent en assortir le commerce. La manufacture de Locmaria est unique dans le païs. Le commerce intérieur de la province y est considérable, les marchands viennent journellement à Loc-Maria de trente à quarante lieues à la ronde; le port de mer de Quimper facilite aussi un grand commerce avec l'étranger. Ceux qui voudront avoir un détail plus ample, pourront s'adresser au sieur Pierre-Clément Caussy, directeur de la dite manufacture de Locmaria (31).

Resté veuf avec deux enfants en bas-âge, Caussy qui était à cette époque à peine âgé de 40 ans, épousa au mois de janvier 1761, Josèphe Boucher, fille de noble homme Pierre Boucher, négociant à Quimper et de demoiselle Françoise Le Hir, de la paroisse de Saint-Mathieu de cette ville. Il eut de ce mariage deux enfants (32) qui moururent jeunes.

Il s'applique ensuite à apporter à sa manufacture de sérieuses améliorations. Un des plus

important fut l'acquisition qu'il fit, le 7 novembre 1762, du moulin à eau de Locmaria, pour broyer les couleurs. Cette opération s'était faite jusque-là dans l'intérieur de la manufacture, au moyen de deux chevaux aveugles, et nécessita une dépense considérable. En 1764, il obtint du duc de Penthièvre, engagiste du domaine de Quimper, l'afféagement de terrains marécageux qui s'étendaient sur les deux rives de l'Odet, d'un côté depuis le moulin de Locmaria jusqu'au ruisseau de Melgven, et de l'autre depuis le pré nommé Pratanros, ou pré de Saint Colombar, à Locmaria, jusqu'au bois de pins appelé bois de Neptune, dépendant de la terre de Lanniron. Son intention était de défricher ces terrains et d'y faire des plantations, qui devaient fournir une partie du bois nécessaire à l'alimentation de ses fours.

Vers cette époque eurent lieu en Bretagne plusieurs tentatives d'établissement de nouvelles fabriques de faïence. Sans parler de l'essai infructueux fait à Brest (33), un sieur Tutrel avait obtenu des Etats de Bretagne en 1750, un prêt de douze mille livres pour dix ans pour l'établissement d'une manufacture de faïence dans la ville de Rennes. Le sieur Tutrel étant mort, ce prêt fut continué pour la même période de dix ans au sieur du Lattay, maître chirurgien, par délibération des Etats du 3 octobre 1762 (34). Par une autre délibération du 20 février 1769, les Etats accordèrent aussi à titre de prêt et pour six ans seulement, sans intérêts, une somme de douze mille livres au sieur Le Clerc, acquéreur de la manufacture privilégiée du Roi, établie à Rennes, sur le chemin de Saint Laurent. Mais cette entreprise du sieur Le Clerc ne paraît pas avoir réussi, malgré sa subvention, car il essayait l'année suivante de vendre son usine dans les affiches de Nantes, et les Etats par délibération du 16 octobre 1770 chargeaient leur Procureur général syndic de veiller à la conservation de l'hypothèque du prêt de 12.000 livres qu'ils avaient fait à ce manufacturier. Le sieur Le Clerc était mort en 1774 (35).

Un autre essai qui n'eut pas plus de succès, fut celui de la création d'une fabrique de faïence à Quimperlé. Elle fut le résultat d'un acte de société passé le 1er octobre 1763 entre Yves Le Béchenec, potier, (36) et le sieur Jean-René Lalau, sieur Désaulté, procureur du Roi à Quimperlé, maître René Cathelinais-Duchesnay, notaire et procureur audit siège royal, et le sieur Gabriel Audren, demeurant au Bourgneuf, en la même ville. Cette usine produisit quelques jolies pièces (37). Mais sa fabrication ne fut pas de longue durée, car l'acte de société que je viens de citer, fut résilié le 11 octobre 1765 (38).

Il était difficile en effet de lutter contre la fabrique de Quimper qui, pendant une existence de plus de soixante ans, avait su se créer une clientèle nombreuse et solide. Mais d'autres motifs suffirent amplement à expliquer l'insuccès de ces nouveaux établissements. Qui voyons-nous en effet à la tête d'une des manufactures de Rennes ? Un maître chirurgien ! A Quimperlé, c'est un procureur du roi et un notaire ! Quelles chances de réussir pouvaient avoir des manufactures dirigées par de si singuliers patrons ? Voici ce qui arrivait très probablement, dans ces bizarres associations. Alléchés par l'appât du gain considérable qu'une fabrique conduite avec intelligence pouvait rapporter, les sociétaires jetaient dans l'entreprise quelques milliers de livres qui suffisaient à peine à couvrir les premiers frais d'installation. Il faisaient venir ensuite un bon ouvrier faïencier qui produisait quelques belles pièces, destinées

à servir d'enseigne ou de réclame à la nouvelle fabrique. Mais comme les clients n'arrivaient pas, et que l'on ne se souciait pas de faire de nouvelles mises de fonds, l'entreprise sombrait, et les sociétaires s'empressaient d'en sauver les épaves.

Tout autres étaient les conditions dans lesquelles fonctionnait la manufacture de Quimper. Sans parler des Bousquet et des Bellevaux, qui étaient tous gens du métier, Pierre Caussy était ce que l'on appelle vulgairement un enfant de la balle. Fils de faïencier, son père l'avait élevé pour la faïence; et à ce point de vue il lui avait donné une excellente éducation pratique, qui servait admirablement bien un jugement droit et une vive intelligence des affaires.

En 1768, Caussy obtint du parlement de Bretagne un arrêt qui l'autorisait à vendre ses faïences et ses pipes, tous les jours indistinctement, dans toutes les villes et bourgs de la Province (39). Il ne pouvait, avant cette époque, exercer son commerce dans ces localités que les jours de foire et de marché.

Sa fabrique de faïence ne fournissant pas un aliment suffisant à son activité, il sollicita dans un mémoire fort curieux et très instructif, conservé dans les archives de la manufacture de Sèvres, (40) l'autorisation d'établir à Quimper une fabrique de porcelaine. Cette autorisation ne lui fut pas accordée. Il était réservé à Chaurey (41) et à Sauvageot d'établir à Lorient, vingt ans plus tard, une manufacture de porcelaine, hélas ! bien éphémère.

Outre les ouvrages de faïence, la manufacture de Quimper fabriquait depuis longtemps, comme on l'a vu plus haut, une immense quantité de pipes. Caussy avait perfectionné ce genre de fabrication, et dans son mémoire de 1770, il se flattait de pouvoir imiter bientôt les Hollandais et les Anglais (42).

La manufacture de faïence dirigée par M. Fougeray, à Locmaria Près Quimper, possède un ouvrage qui a pour titre : *Traité de l'art de la faïence*, par Caussy. Ce travail, rédigé en 1747, forme un manuscrit in-folio de 398 pages, entièrement écrit de la main de l'auteur. Dans son avant-propos, il expose ainsi la distribution de son livre :

«J'ai travaillé dans différents pays et de diverses manières, ce qui m'a donné de l'expérience dans mon art; c'est aussi ce qui m'engage à écrire sur ce sujet, afin que ceux à qui de droit mes papiers seront remis trouvent des éclaircissements dans bien des occasions. »

«Je ne me pique pas de bien écrire; un homme sans études s'explique comme il peut; ceux qui ne le trouveront pas bien le corrigeront.»

«Je partagerai ce livre en quatre parties.»

La première traitera de tous les ustensiles nécessaires à une manufacture de faïencerie, leurs plans, la construction des fours tant à l'usage à Rouen, nommés fours à grill, que de ceux à l'usage du Languedoc, nommés fours à gorge.»

«La seconde traitera de toutes les matières entrant dans la faïence de toutes espèces; comme on

peut connaître les défauts d'aucunes et la manière de les corriger.»

La troisième traitera de la préparation des terres et autres matières, leurs compositions, ainsi que de toutes les couleurs et émaux quels qu'ils soient; et pour quel pays et usage de cuire que ce puisse être.»

«Je traiterai aussi dans cette partie de la poterie, parcequ'un fabricant peut se trouver dans des pays où les matériaux ne sont pas encore découverts; entre temps qu'il fait des essais; par là il évite des pertes considérables et inévitables dans les nouveaux établissements.»

«Je traiterai aussi de la porcelaine et pierres fausses, non qu'on en puisse tirer de gros avantages, cela ne faisant qu'amuser et perdre un temps plus utile à autre chose, mais seulement pour contenter la curiosité.»

«La quatrième traitera des soins que doit prendre un fabricant dans la fabrication des pièces, la conduite du feu aux fourneaux et de celle des ouvriers, et généralement de toute la manufacture; comme on peut remédier aux événements fâcheux qui arrivent, souvent tant par la faute des ouvriers, que par le défaut des matières. " "

«La cinquième partie traite de la conduite des ouvriers, des ouvrages des tourneurs et peintres, des moules, comme il faut mouler, de la fabrication des couleurs, de la peinture, de la manière dont il faut coucher les couleurs, conduite des feux, etc.. " "

On avait pensé que ce travail pouvait être l'oeuvre de Pierre-Clément Caussy; mais outre qu'à l'époque où il fut écrit, ce dernier n'avait guères plus de vingt-cinq ans, et que l'ouvrage révèle un homme d'une expérience consommée dans son art, il résulte d'un passage du manuscrit, que l'auteur habitait Rouen et qu'il dirigeait une manufacture dans le faubourg Saint-Sever de cette ville (43). L'auteur du *Traité de l'art de la faïence* est donc Pierre-Paul Caussy, le père de Pierre-Clément, à qui il légua son remarquable ouvrage. Il est hors de doute que ce livre fut pour le faïencier de Quimper, un guide des plus utiles, et qu'il y puisa des renseignements qui lui permirent d'imiter, avec une rare perfection, les produits de Rouen.

La publication du manuscrit de Pierre-Paul Caussy serait un véritable service rendu à l'art de la céramique. Il serait à souhaiter que des considérations peut-être exagérées d'intérêt privé, ne fusse pas un obstacle à cette publication. En attendant que ce voeu se réalise, on lira sans doute avec intérêt, les lignes suivantes qui sous la rubrique : De la conduite des ouvriers, fournissent de curieux renseignements sur la condition des ouvriers faïenciers d'une des manufactures de Rouen, au milieu du siècle dernier (ndlr 18ème); condition qui dût être la même pour les ouvriers de la manufacture de Quimper, si, comme tout porte à le croire, Pierre-Clément Caussy mit en pratique les excellents conseils de son père.

De la conduite des ouvriers.

«Ce n'est pas un ouvrage aisé d'entreprendre à gouverner les ouvriers d'une manufacture de sorte qu'ils fassent ce qu'il convient en temps, qu'ils ne se débauchent et soient assidus; ces sortes de personnes n'ont pour la plupart que leur intérêt en vue; peu sont portés pour le profit du maître, et beaucoup sont grossiers, surtout les journaliers.»

«Mais pour peindre leur caractère faut les mettre en trois classes, la première sont les ouvriers tourneurs et peintres.»

«La seconde sont les mouleurs qu'on traite d'ouvriers, mais qui sont sortis la plus grande partie du corps des journaliers.»

«La troisième est les journaliers.»

«Les ouvriers qui forment la première classe sont à leurs pièces et travaillent à tel genre qu'ils veulent. Ils font quatre années d'apprentissage sans rien gagner, nourris et entretenus à leur dépens; autrefois ces corps étoient remplis, ou des fils d'ouvriers ou des fils de marchands détailliers, des gens qui vivoient du peu de biens qu'ils avoient, enfin d'un certain nombre de personnes hors de la populace, aussi étoient-ils très polis, mais fiers et aisés à prendre la mouche, et se soulever tous ensemble contre le maître; faire des cabales, enfin faire les ouvrages, surtout les peintres de la façon qu'ils vouloient; ne pas souffrir faire d'élèves; les chasser de la manufacture, empêcher de prendre des ouvriers étrangers, et autres choses de cette nature; cela leur étoit ordinaire, un maître étoit obligé d'en passer par là; aujourd'hui ils ont bien les mêmes inclinations, mais il ne peuvent plus se cabaler, se mutiner, depuis que j'ai fait rendre diverses ordonnances de Mgr l'Intendant, et enfin un règlement qui, à la vérité, n'ont pas sorti du conseil, mais qui est prêt d'en sortir à la première réquisition.»

«Le nombre d'élèves qu'on a été obligé de faire pour former des ouvriers dont l'espèce manquoit, a fait qu'on a pris des fils de toutes sortes de gens; la politesse a diminué dans ce corps, mais l'autorité du maître a pris le dessus.»

Les temps fâcheux au commerce y a beaucoup contribué. Je ne doute pas que si on avoit de bons règlements, ils ne remueroit dans un temps avantageux. On parle poliment à ces Messieurs, et c'est la bonne manière.»

«J'ai parlé de la misère du commerce ; nous y sommes dans ce temps que j'écris, année 1747. Je ne doute pas que dans un hiver fâcheux on pourroit leur faire plus de façons aux piéces tournées et plus chargées de peintures et plus recherchées sur les peintes. Mais cela seroit injuste; il faut avoir des égard pour eux, et ne pas sortir de l'équité, si vous voulez qu'à leur tour ils en fassent autant.»

«Il est aussi très injuste de diminuer le prix des ouvrages ordinaires; si quelque nouveau goût se présente il est juste de voir s'ils approchent du commun, de la broderie, du très fin, affin de reigler un prix juste comme j'ay fait pour un dessin que j'ay inventé, que j'ay appelé demi fin. Après en avoir fait plusieurs piéces, j'y ay mis un prix juste et même avantageux à l'ouvrier. Ordinairement lorsque vous diminuez les prix ou chargez les ouvrages, ce sont les mar-

chands et le public qui en profitent et non le fabriquant. C'est ce qui s'est vu lorsque l'on n'a donné aux peintres que 50 sols de la douzaine de broderie, au lieu de trois livres qu'ils avoient. Cela a donné lieu à plusieurs maîtres à diminuer le prix de leurs marchandises, et ils ont profité de cette diminution. C'est prendre du mercenaire pour donner au public. Cependant sy les prix dimunoient dans une manufacture, il faudroit nécessairement suivre l'exemple, parceque vous ne vendriez pas vos marchandises, mais ne soyez jamais le premier.»

«On ne peut faire à Rouen trop d'élèves depuis le règlement qui est au conseil. Il n'est permis à chaque maître de n'en prendre que trois de quatre en quatre ans; encore seulement des fils d'ouvrier, à moins qu'il en manque. Cette règle a été faite à l'occasion des manufacturiers de Marseille, qui surchargeoient la profession d'élèves, dont les ouvriers portèrent leurs plaintes au conseil de cette surcharge. Il en est arrivé du mal à la manufacture. Plusieurs ouvriers sans ouvrage se sont répandus en plusieurs villes d'Espagne et à Malte, y ont établi des manufactures et le commerce en a souffert. Il est donc aussi dangereux de faire trop d'élèves comme d'en faire trop peu.»

«Il ne faut être avec ces Messieurs ni trop doux ni trop dur, pas trop réservé et caché, mais pas trop ouvert. Il ne faut pas badiner avec eux, afin qu'ils ne soient trop familiers. Allez souvent dans leurs appartements tant pour voir ce qu'ils font que pour quelquefois entrer en conversation avec eux; de temps en temps se trouver aux repas qu'ils font. Cette conduite leur donne un grand respect pour vous, et quelque peu d'amitié. Ne vous exhalez jamais en injures contre celui qui manque à son devoir. Comptez avec lui et le congédiez; et s'il a manqué à quelque chose essentiel ne le reprenez pas, quels amis qu'il employe pour rentrer dans la manufacture. Cette fermeté vous fera craindre et chacun se gardera de vous manquer.»

«Il est dangereux de devoir beaucoup aux ouvriers. Il est vrai que dans un temps fâcheux on ne tarde pas à s'endetter avec eux, surtout les peintres. Comme il gagnent depuis vingt livres jusqu'à dix par semaine, l'argent étant rare, on ne peut leur payer cette somme. On est obligé par faute d'argent de ne leur donner qu'une somme modique par semaine, ce qui fait qu'on ne tarde pas à accumuler. Il faut en ce cas cesser de faire des ouvrages finis et s'arrêter aux ordinaires, parceque ce sont ces finis qui occupent beaucoup d'ouvriers, et qui forment une grosse somme en peu de marchandises. Comme il manque de ces ouvrages au four, que le moindre petit défaut les fait rebuter, vous avez un fond de magasin qui est un argent mort dans le mauvais temps, et avec quoy vous ne pouvez payer les ouvriers. Il est donc bon de se retrancher tant du nombre d'ouvriers que de l'ouvrage qu'il faut faire en ordinaire, jusqu'à ce que le commerce prenne vigueur. Par la vous ne vous endetterez que peu, car quand vous devez aux ouvriers, ils sont bien plus fiers, et se croient en droit de faire ce qu'il leur plaît; du moins donnentils bien du chagrin aux maîtres. C'est ce que nous voyons tous les jours arriver à quelques maîtres que les ouvriers ont fait assigner, ou venir devant Mgr. l'Intendant; outre qu'ils publient partout qu'il leur est dû de grosses sommes, ce qui fait un très mauvais effet. Il est cependant bon de leur devoir quelques petite sommes, comme de soixante livres chacun; et même en tout temps, parce que c'est un fond de secours pour eux, soit

pour les soulager dans leurs maladies, celles de leurs femmes; et autres besoin qu'un maître auroit peine à refuser ce secours nécessaire, dont il se trouveroit en avance et même en risque de perdre ce qu'il auroit donné, si l'ouvrier mouroit, ce qui est arrivé souvent.»

«Les mouleurs sont à leurs pièces comme les ouvriers, cependant on ne leur accorde pas ce titre, et dans les tirages, de la milice, les garçons ne sont pas exempts de tirer au sort, lorsque les tourneurs et peintres ont ce privilège par les représentations que je fis à Mgr. l'Intendant lors de la première milice; et comme il me demanda la différence qu'il y avoit dans nos ouvriers en général, je fus contraint de lui dire la vérité et d'en faire trois classes. Il exempta la première, et fit tirer au sort les deux autres.»

«Pour les journaliers, on ne sait quelle conduite tenir avec eux; ce sont des âmes basses, très grossiers, d'un vil intérêt, prêts à tout sacrifier pour un sol; si vous êtes généreux avec eux et que vous leur fassiez quelque gratification dans leurs nécessités, ils s'imaginent que cela est dû, et par la suite ils murmurent si vous ne continuez; soyez trop doux et trop humain ils vous mépriseront; faites leur amitié ils se croiront utiles et que vous ne pouvez vous passer d'eux; et il arrivera que lorsque vous serez pressé d'emplir le four, ils se plairont d'aller boire. Ils y sont tous enclins; ainsi il y a beaucoup à souffrir, car après tout, on ne peut se passer de ces gens; un bon enfourneur, un habile retoucheur, etc., sont très utiles.»

«Je ne scay et ne saurai jamais de quelle façon il faut s'y prendre pour se faire aimer de ces gens; ils n'ont que la crainte de perdre leur poste qui les conduit, c'est à dire quand ils ne trouvent pas mieux; car si une manufacture a besoin de manoeuvres, aussitôt tout se remue pour avoir une augmentation et pour un sol ou deux, tous ces gens vous quitteront avec grande joie, sans se ressouvenir des bienfaits que vous leur aurez prodigués; ils auront encore plus de plaisir s'ils vous voient embarrassés à former d'autres sujets aux ouvrages qu'ils fesoient. Ils envient et sont jaloux de votre position. Rien n'est donc plus ingrat que ces hommes. Ainsi, c'est être leur dupe que de leur donner plus qu'il ne leur est dû»

«Soyez juste et les récompenser s'ils font quelques ouvrages outre les heures ordinaires; récompensez les des corvées dans les grandes chaleurs, donnez leur quelques coups à boire à ceux qui gardent les fours ou quand ils font quelques ouvrages fortes et pressées, cela est bien, mais n'en faite pas une habitude car ils croiroient que cela leur est dû. Soyez ferme avec eux; pour de la patiente, il en faut au delà de tout ce que l'on peut dire; j'exhorte d'en avoir. Ils font des choses si maladroitement et si bêtement que je ne puis toujours y tenir. Il est vrai qu'il est impossible de ne pas s'impatienter, et je crois même que personne pourroit s'en exempter.»

Ne soyez donc pas trop bon; ne faites point de comparaison, et ne parlez à ces gens que sur ce qui est nécessaire et qui regarde leur ouvrage. Comme vous serez exact à leur payer le temps qu'ils emploieront outre les heures ordinaires, soyez-le aussi à diminuer celui qu'ils manqueront.»

«Il faut aussi avoir l'attention de former de longue main quelques manoeuvres à donner la couleur, à retoucher et même à enfourner, parce que ceux qui occupent ces postes ne sont pas si fiers; à joindre que s'ils tombent malades ou qu'ils meurent, vous les remplacerez aussitôt. L'enfourneur qui ordinairement est le coq, est plus sage. Ayez aussy d'usage, que quand il vous manque un sujet dans des premiers postes, de le remplacer par celui de vos gens que vous croirez plus habile et plus entendu, et faire ensuite monter les autres par grade. C'est le moyen de n'être pas obligé d'en débaucher ailleurs, et cela donne de l'émulation. Il seroit à souhaiter que tous les fabriquants suivent cet ordre; mais tous ne sont pas au fait de former des sujets, la plupart ne se conduisant que par les conseils ou d'un commis ou de manoeuvres.»

«Soyez rigide envers les ivrognes de telle classe qu'ils soient, faites-leur des remontrances devant les autres ouvriers, des réprimandes et des mortifications. Si après toutes ces choses il ne se corrigent pas, congédiez-les. Mais aussy il faut prêcher d'exemple. Soyez donc assidu dans votre maison, surtout les lundy et lendemain de feste; ce sont jours où les ouvriers ne sont pas en goût de travailler. Faites des rondes d'appartements en appartements; cela les oblige du moins à commencer et à se mettre en train pour le lendemain. C'est du bien que vous leur faites, et à vous, parce que cela vous donne des ouvrages d'avance.»

«Soyez aussy attentif à ne point souffrir des disputes entre les ouvriers. Rendez-vous le maître de juger les discussions. Je me suis imaginé un expédient qui s'est trouvé bon. Il a contenu dans une grande tranquillité tous les employés de la manufacture. J'ai formé une juridiction en établissant en badinant des juges, conseillers, etc. de ces mêmes ouvriers, lesquels condamnent à une amende ceux qui contreviennent aux règlements que j'ai donnés, qu'ils ont dans leur greffe, lesquels défendent d'insulter ou injurier personne, et tendent à maintenir le bon ordre. S'il arrive donc quelque difficulté entre eux, soit pour outils gâtés ou pris, ouvrage mal partagés, paroles piquantes et toutes choses qui occasionnent infailliblement de la dispute, et qu'une des parties ne se plaigne, la procureur général est chargé de requérir et on condamne l'agresseur à une amende. Un autre avantage est que les peintres n'osent badiner dans leurs chambres; je leur impose une amende.»

«Toutes ces amendes s'inscrivent sur un registre et lorsqu'il arrive quelque régal entre eux, tout se paie, tout se juge en dernier ressort par moi sur l'avis que je prends, et qui ne voudroit pas en passer par là, seroit congédié à l'instant. Ainsi chacun étant pris par la bourse, cela contient en bon ordre. En badinant il s'est formé un usage qui tient force de loi; il en résulte un grand bien, c'est qu'il n'y a plus querelles, de jugements et même des batteries telles qu'on a vu autrefois sans respect pour la manufacture et le maître. Les ouvriers sont plus unis et s'entraiment mieux; voila comme souvent on règle les hommes et on leur donne un joug en jouant avec eux (44).

A suivre...

26 - Requête adressée au Parlement de Bretagne en 1760, par P. Clément Caussy, pour parvenir à la vente de sa manufacture de Locmaria. Archives du Finistère. Voir aussi le registre de baptême, etc., de la paroisse de Locmaria pour l'année 1749.

Jean Caussy, grand-père de Pierre-Paul, né en 16.., épouse Anne Rabière, à Clermont, en Languedoc. Paul Caussy, père de ce dernier, né en 1659, épousa Françoise Pralon, à Rouen. Pierre Caussy, né à Paris en 1695, s'était marié à Rouen en 1719. Son fils Pierre-Clément avait donc moins de trente ans lorsqu'il prit la direction de la manufacture des Bousquet. - Généalogie de la famille de la Hubaudière, communiquée par Mlle Stéphanie de la Hubaudière.

27 - Procès verbal dressé en 1760, des réparations faite par P. Caussy à sa manufacture. - Titre du Greffe de la juridiction du prieuré de Locmaria - Archives du Finistère.

28 - Il avait eu aussi un fils, Pierre-Jean, né le 23 décembre 1754, mort le 26 décembre 1756.

29 - Il mourut en 1761. Deux ans avant sa mort il avait fait abandon à son fils de sa manufacture de Rouen que ses infirmités ne lui permettaient plus de gérer. Dans sa requête adressée en 1760 aux juges du prieuré de Locmaria pour parvenir à la vente de cette dernière localité, Pierre-Clément Caussy nous donne les motifs qui l'avaient déterminé à venir se fixer à Quimper :

«Le suppliant, dit-il, avait une soeur à laquelle il était assez attaché pour vouloir lui procurer un mariage avantageux en lui sacrifiant cet établissement (celui de Rouen tout formé). C'est ce qui a fait qu'il en a recherché un en Bretagne, en épousant une des petites filles des sieurs et demoiselle Bousquet. Mais la soeur du suppliant est décédée dans le célibat, etc.»

30 - Titre du prieuré de Locmaria. - Archives du Finistère.

31 - Ibid. - Cette affiche avait été rédigée par Edme Serrurier, dont il a été question plus haut.

32 - Pierre-Thomas, né le 29 octobre 1762; et François-Marie, né le 6 août 1765.

33 - Voir le courrier à Monsieur Orry, le 16 Septembre 1743, et suite.

34 - Sa veuve dirigeait encore cette usine en 1788.

35 - Procès-verbaux de la tenue des Etats de Bretagne de 1750 à 1774.

36 - Ce potier était sans aucun doute originaire de Locmaria, et avait du y apprendre l'art

de la faïence du temps de Pierre Bousquet. Je trouve en effet, dès le commencement du XVIII^e siècle, une famille Le Bechennec, établie dans cette paroisse, et en rapports fréquents avec le directeur de la manufacture. - Registre de la paroisse de Locmaria.

37 - Entre autre une charmante suspension à reliefs, rehaussée de couleurs, qui figurait à l'exposition bretonne et que M. Jacquemart cité dans les Merveilles de la céramique, 3^e partie, page 138.

38 - Voir le texte de résiliation à la fin de cette notice.

39 - Voir cet arrêt à la fin de cette notice.

40 - Voir à la fin de cette notice, ce mémoire qui m'a été communiqué par M. le conseiller André.

41 - Comme Le Béchennec, dont j'ai parlé plus haut, Chaurey a dû apprendre à la manufacture de Locmaria l'état de faïencier, sous la direction de Pierre-Clément Caussy, qui a pu l'initier à l'art de la porcelaine. On voit, en effet, figurer dans les registres de la paroisse de Locmaria, pendant tout le 18^e siècle, une famille, dont un des membres, maître-pilote sur les vaisseaux de Sa Majesté, comparait comme témoin ou comme parrain, en 1713 et en 1715, dans les actes de baptême de deux des enfants de Charles Bousquet. Une branche de la famille Chauray habitait l'Île-Dieu, au diocèse de Luçon.

42 - Voici, d'après un inventaire de 1759, les noms des divers espèces de pipes qu'on fabriquait alors à Locmaria :

1° Pipes, ancienne fabrique, dite à la capucine ou sans talon, à 12 sols la grosse.

2° Pipes à cachet, très ancienne fabrique, à 10 sols la grosse.

3° Pipes dites à tête longue, à 12 sols la grosse (ndlr : grosse, douze douzaines).

4° Grandes pipes dites au B, à 12 sols la grosse.

5° Grandes pipes à talon pointu, à 12 sols la grosse.

6° Pipes courtes dites Ganif.

7° Pipes dites de Dunkerque, à 1 livre 10 sols la grosse.

8° Pipes communes, moyennes et petites, nouvelle fabrique, à 20 sols la grosse.

43 - «Le faubourg Saint-Sever où je suis ébably, est fort sujet au débordement de la rivière; le quartier où je suis y est fort sujet. Traité de l'art de la faïence, par Caussy, IV^e partie, chap. 19, page 316.

44 - A ces extraits, je crois devoir ajouter le suivant, qui est relatif au choix des marchandises :

«Il y a beaucoup de choix à faire dans cette marchandise; car des pièces de même espèce sorties du même four, de la même cazette, l'une sera parfaite, l'autre point, et l'autre de rebut, ce qui met une grande différence dans les prix. Ce qu'il faut faire, faut à la sortie du four faire plusieurs lots, le premier de marchandise parfaite et loyale, que l'on vend au haut prix courant; le second qu'on vend vingt sols par douzaine moins cher, sera le second choix; un troisième choix, à aussy vingt sols moins; un quatrième qui sera le beau rebut, et enfin le rebut.» - Traité de l'art de la faïence, chap. XX.